



N° 947-2011/ARR/DC/SPHC

Date du : 24/05/2011

Rapport
au
président de l'assemblée de la province Sud

OBJET : portant classement au titre des monuments historiques du plancher de la partie Est et sa structure porteuse ainsi que des façades du pensionnat Saint-Léon situé sur le lot n° 26 pie, commune de Païta

PJ : un projet d'arrêté

En 2005, la direction de la culture de la province Sud a présenté à la commission des sites et monuments historiques une liste prévisionnelle de bâtiments à protéger dans laquelle apparaissait le pensionnat Saint-Léon.

La commission des sites et monuments historiques a émis un avis favorable au classement au titre des monuments historiques lors de sa séance du 27 avril 2011.

Le propriétaire, la société civile de Saint-Louis, a rendu un avis favorable à son classement par courrier en date du 12 octobre 2010.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.